

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 6 juillet 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le trente juin deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION
« FLAG ! »

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA (jusqu'au point 2), Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Mathias GOLDBERG (à partir du point 2), Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG

SECRETAIRE : Gaëlle GIFFARD

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2022**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « FLAG ! »****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

Dans le cadre de l'engagement de la ville des Lilas dans la lutte contre les discriminations, la municipalité souhaite structurer son action en mettant en place le dispositif « en lieu sûr » en partenariat avec l'association Flag !. Il y a donc lieu de passer une convention pour encadrer la mise en œuvre de ce projet consistant en un partenariat gratuit entre Flag ! et la Ville des Lilas qui permettent aux victimes de discriminations anti-LGBT de trouver un endroit sûr avant de solliciter l'intervention des services d'urgence (police, gendarmerie, samu, pompier, ...).

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** le projet de convention ci-annexé,**APRES EN AVOIR DELIBERE :**

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de partenariat passée entre la commune et l'association Flag !.

ARTICLE 2 : APPROUVE l'affichage dans les services de la ville concernés, d'un sticker numéroté EN LIEU SUR (15x15cm) à une hauteur comprise entre 1,20 mètre et 1,80 mètre du sol pour être facilement visible par le public depuis le trottoir sur une porte d'entrée ou une vitrine.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécutions de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à l'association et affichée en Mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220706-D91-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Délibération votée par :

Voix pour 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **08 JUIL. 2022**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.